



Rupture contrat intérim a l'initiative de l'employeur

Par **Rafalesl**, le **22/04/2022** à **18:09**

Bonjour,

Je suis en contrat d'intérim depuis décembre, mon contrat a été prolongé jusqu'octobre. Depuis quelques temps ma manager a changé de comportement avec moi, a la limite du harcèlement alors que je fais mon travail, j'apprends aujourd'hui que mon entreprise utilisatrice souhaite mettre fin immédiatement a mon contrat pour motif personnel.

Cette volonté de rompre le contrat m'a été apprise par mon n+3 qui m'a aussi indiqué que l'ambiance du bureau de mon équipe s'était dégradée par ma faute alors que je m'entend très bien avec mes collègues et que j'ai été absente pendant une période donc je ne vois pas trop comment j'aurai pu nuire à l'ambiance... Durant cette période j'étais en télétravail suite à des problèmes familiaux avec l'autorisation de ma manager qui m'avait refusé des congés pour cela. Aujourd'hui on me reproche également de ne pas avoir posé des congés plutôt que d'avoir fait du télétravail alors que ceux-ci m'avaient été refusés.

Mon N+3 ma rapporté que cela lui avait été dit par ma manager laquelle est absente en ce moment

On me reproche beaucoup de chose sur lesquelles j'estime ne pas être en tort alors que moi même ai pris sur moi sur des situations pas très professionnelles venant de ma manager (je me suis retrouvée seule au bureau plusieurs fois par semaines alors que le règlement intérieur l'interdit, pas de réponse à mes questions, manque de formation sur le poste, manque d'équipement informatique que j'ai pallié par mes propres moyens, j'ai effectué des tâches qui ne faisaient pas partie de ma mission, flicage incessant à la limite du harcèlement venant de ma manager...)

Honnêtement aujourd'hui je serai presque soulagée d'arrêter de travailler pour cette entreprise mais cette rupture de contrat m'inquiète financièrement.

J'ai demandé à l'entreprise de me fournir un papier prouvant que la rupture est bien à leur initiative mais même avec cela aurais-je droit aux indemnités de fin de mission ? Aurais-je des revenus si ma boîte d'intérim ne me trouve pas d'autre mission dans les trois jours suivant la rupture ?

Merci.